

Vivre avec la maladie de Parkinson

160 000 personnes souffrent de la maladie de Parkinson en France. Cette maladie neurodégénérative est incurable. Néanmoins, une prise en charge appropriée peut corriger les symptômes moteurs et atténuer leurs conséquences sur la vie quotidienne des malades.



© BSIP/ROUX

>> Les tremblements au repos sont l'un des premiers symptômes de la maladie.

Ses gestes sont maladroits, sa voix sourde et monocorde, mais son esprit est vif. Philippe, 77 ans, atteint de la maladie de Parkinson, raconte son quotidien. « *Les premiers signes sont apparus quand j'avais 65 ans. J'ai d'abord ressenti une rigidité dans les membres, puis j'ai éprouvé des difficultés pour écrire. Un neurologue a établi le diagnostic.* » Après avoir vécu presque normalement grâce aux médicaments, son

état s'est aggravé, il y a deux ans. Il a de plus en plus de mal à marcher, à se lever ou à s'asseoir et se dit sujet à des troubles de mémoire. Cette maladie dégénérative du système nerveux, dont on ne connaît pas l'origine, apparaît en général vers l'âge de 57 ans et touche 1 % des personnes de plus de 60 ans. « *On retient trois critères de diagnostic : lenteur et pauvreté des mouvements, rigidité musculaire, associées ou non à un tremblement au repos. On dis-*

tingue trois stades dans son évolution », explique Valérie Fraix, médecin neurologue au CHU de Grenoble. Au début, les symptômes ont peu de retentissements, et, grâce au traitement, le patient poursuit ses activités. Au bout de cinq ans, chez 50 % des malades, l'effet des médicaments est moins prolongé, et les symptômes réapparaissent plusieurs fois au cours de la même journée. Enfin, dix ans plus tard, d'autres symptômes peuvent se surajouter :

Le Conseil général accompagne les familles

Dans le cadre de sa politique gériatrique, le Conseil général a fait de l'accompagnement des patients et de leurs familles une priorité. L'allocation personnalisée d'autonomie (APA), prise en charge par le Département, permet d'aménager le logement des patients, mais également de soulager leurs familles en finançant des heures d'aides à domicile, de l'accueil de jour, voire de l'accueil temporaire.

> Service APA : 04 76 00 31 29.

problèmes d'équilibre et chutes, problèmes cardio-vasculaires, troubles de la mémoire et de l'attention, dépression...

Malgré les dernières avancées médicales, la maladie de Parkinson ne se guérit toujours pas et les traitements visent seulement à réduire la gêne motrice. Outre les médicaments, les médecins peuvent prescrire une prise en charge fonctionnelle : kinésithérapie, orthophonie. Une intervention neurochirurgicale mise au point dès 1987 par le professeur Alim-Louis Bénabid, neurochirurgien au CHU de Grenoble, peut être proposée aux patients. Des électrodes sont implantées dans le cerveau, ce qui permet de remédier aux tremblements et à la rigidité musculaire. Cette méthode ne concerne néanmoins que 5 à 10 % des malades, ceux qui, au début de la maladie, ont bien réagi aux médicaments.

L'environnement joue aussi un rôle capital. Il est essentiel d'aménager le cadre de vie du patient pour faciliter ses mouvements et éliminer les risques de chute. « *Nous avons installé des barres de traction dans la salle de bains et dans les toilettes* » témoigne l'épouse de Philippe.

La maladie de Parkinson est la seconde cause de handicap moteur après les accidents vasculaires cérébraux. On recense chaque année 8 000 nouveaux cas en France. Un chiffre qui devrait augmenter avec l'allongement de la durée de vie. ■

Marion Frison

>> Zoom

Une association pour en parler

Créée en 1984, l'association nationale « France Parkinson » possède un comité local en Isère. Elle apporte aux patients et aux familles des informations personnalisées sur la maladie et ses traitements. « *Nous pouvons les assister dans leurs démarches administratives, les renseigner sur leurs droits ou leur apporter un sou-*

tien psychologique », explique Marcelle Bertholet, sa responsable. L'association organise chaque mois des conférences auxquelles participent des neurologues, des orthophonistes, des assistantes sociales et des kinésithérapeutes.

Permanence au CHU de Grenoble le premier jeudi de chaque mois, de 11 h à 16 h 30. 04 76 87 10 43.



© BSIP / ASTIER - CHRU LILLE